

Education prioritaire

Renforcement de l'action pédagogique et éducative

1. Dispositif « un maître de plus que de classes »

A la rentrée, 111 emplois supplémentaires seront consacrés au dispositif « un maître de plus que de classes ». (voir détail dans le document 8)

2. Scolarisation des enfants de moins de 3 ans

L'accueil des enfants de moins de 3 ans est assuré dans les dispositifs spécifiques.

20 emplois seront réservés pour la création de dispositifs supplémentaires pour la rentrée dont 11 sont déjà implantés comme suit :

- Aubervilliers 2 : Ecole maternelle Taos Amrouche
- Aulnay 2 : Ecole maternelle Louis Aragon
- Bagnolet : Ecole maternelle Henri Wallon
- Bobigny 1 : Ecole maternelle Louis Pasteur
- Montreuil 1 : Ecole maternelle Nanteuil
- Noisy le Grand : Ecole maternelle Célestin Freinet
- Noisy le Grand : Ecole maternelle Georges Brassens
- Saint-Denis 1 : Ecole maternelle Petits Cailloux
- Tremblay : Ecole maternelle Jeanne Labourbe
- Tremblay : Ecole maternelle Jacques Prévert
- Pantin : Ecole maternelle La Marine (à titre provisoire)
- Transfert de la TPS de l'Ecole maternelle PEF vers l'école maternelle Michelet de Saint-Ouen.

3. Renforcement réseau éducation prioritaire

Création d'un poste de Coordonnateur REP implanté sur la circonscription de La Courneuve.